

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	8

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël

OGER Isabelle
IMMER Alain

WALLERICH Alain
SIVEC Jean

VALANCE Bénédicte
BIRCKER Delphine

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

REUTER Olivier

THILL Céline

GUINDT Philippe

VIEIRA Christophe

SPASIEWSKI Michelle

SCHMIT Aurélie

WANDERNOTH Claire

Donne pouvoir à OGER Isabelle

Donne pouvoir à MENEHIN Gaël

Donne pouvoir à GAILLOT Philippe

Donne pouvoir à WALLERICH Alain

Donne pouvoir à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 - 1047 Adhésions au groupement de commandes permanent entre la CCCE et les communes membres

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision du Bureau communautaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs du 13 mai 2026 portant constitution d'un groupement de commandes permanent ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes permanent désignant la CCCE comme coordonnateur ;

Considérant que les groupements de commandes permettent aux collectivités de mutualiser leurs achats et leurs procédures de passation des marchés publics afin d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Beyren-lès-Sierck de participer à ce dispositif de mutualisation permettant une simplification administrative, un gain d'efficacité et la réalisation d'économies d'échelle pour l'acquisition de fournitures et la réalisation de prestations de services ;

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes permanent fixe les modalités de fonctionnement de ce groupement et désigne la CCCE comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur ;

Considérant que l'adhésion au groupement commandes spécifiques sera créé pour besoin mutualisé,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,**

DÉCIDE

Article 1 :

D'adhérer au groupement de commandes permanent constitué entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) et ses communes membres.

Article 2 :

D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent désignant la CCCE comme coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur ;

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 :

De s'engager à transmettre au coordonnateur un formulaire d'adhésion pour chaque procédure de marché mutualisé à laquelle la commune souhaitera participer.

Article 5 :

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

De préciser que les dépenses éventuelles résultant de la mise en œuvre des marchés auxquels la Commune participera seront inscrites aux budgets correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 14 juillet 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 14 juillet 2026
Le Maire,